

Votre attention est attirée sur la nécessité d'adresser votre demande de prêt par voie postale au Président du Musée historique allemand au moins 8 mois avant le début de votre exposition pour le bon déroulement de la procédure.

## Conditions générale de prêt

### Transport et emballage :

Les frais d'emballage et ceux de transport aller et retour des objets prêtés, incluant les interventions d'accompagnement ou de suivi conservatoire par des convoyeurs du prêteur sont à la charge de l'emprunteur. L'emballage et le transport doivent être effectués par une entreprise spécialisée dans l'expédition d'œuvres d'art satisfaisant aux conditions suivantes :

- expérience de plusieurs années dans l'emballage, le transport de pièces de musée, leur montage et démontage pour des expositions en Allemagne et hors d'Allemagne ;
  - exécution des formalités douanières, escorte, organisation ou prise en charge de prestations de convoiement incluant l'organisation du transport conformément aux réglementations internationales ;
  - une visite préliminaire d'un employé expérimenté de l'entreprise de transport doit être prévue à bref délai chez le prêteur ;
  - expérience de la manipulation de matériaux spécifiques
  - préparation de matériaux d'emballages spécifiques
  - livraison/ouverture de caisses climatisée 24 heures avant/après le transport ;
  - fourniture d'une table d'emballage mobile le cas échéant ;
  - emballage, chargement et déchargement des objets , par des manutentionnaires formés pour la manipulation des œuvres d'art et faisant état d'une expérience professionnelle de 3 ans au minimum ;
  - un transport par liaison directe est souhaité ;
  - stockage temporaire exclusivement sur autorisation, dans des locaux sécurisés et climatisés dans une filiale locale à Berlin ou à proximité de Berlin
- 
- conditions pour le véhicule de transport :
  - bien isolé, à amortissement pneumatique, climatisé ;
  - les colis devront pouvoir être ancrés fixement parallèlement au sens de conduite ;
  - une plateforme de chargement mécanique doit être disponible pour des unités d'emballage de poids supérieur à 20 kg.

Le transport doit être organisé comme **transport direct** (transports de lots partiels sur autorisation). Des conditions spécifiques de transport pour des objets particulièrement fragiles ou vulnérables vous seront communiquées séparément et aussi tôt que possible. L'emballage sera fourni par le transporteur spécialisé (en particulier : papier de soie non acide, papier-bulle, cartonnages ou caisses sur mesure en bois, tubes en carton non acide, cadres de transport ou caisses climatisées le cas échéant).

Le contrat de prêt entre en vigueur 14 jours avant le début de l'exposition ou sur accord – veuillez en tenir compte pour le calendrier de transport.

### Convoiement :

Les frais de convoiement (accompagnement ou suivi) seront intégralement supportés par l'emprunteur.

Le nombre de convoyeurs sera déterminé en fonction du volume et de la nature des objets.

L'organisation des convoyeurs sera prise en charge par l'emprunteur ou l'expéditeur désigné en accord avec les convoyeurs du prêteur. Ceci inclut l'organisation du voyage aller et du voyage retour, de l'hébergement (hors d'Allemagne, au minimum 3 jours avec 2 nuitées) ainsi que le paiement d'indemnités de séjour au convoyeur (forfaitaires, correspondant au minimum aux montants fixés par la loi allemande sur les frais de déplacement).

La durée de séjour d'un convoyeur est principalement déterminée par l'étendue et la difficulté des opérations de montage et de démontage des objets prêtés et elle devra impérativement être définie en accord avec le prêteur.

**Assurance** : L'emprunteur se déclare disposé à assurer les objets prêtés aux valeurs d'assurance fixées par le prêteur et à supporter la totalité des frais d'assurance. Le prêteur recevra une copie de l'attestation d'assurance. L'envoi des œuvres d'art à l'emprunteur n'aura lieu qu'après réception par le prêteur de la copie de l'attestation d'assurance.

Les objets doivent être assurés clou à clou jusqu'à leur retour chez le prêteur. Les frais d'assurance supplémentaires occasionnés par un dépassement du délai d'assurance du fait d'un retour tardif seront à la charge de l'emprunteur. Dans un tel cas, l'emprunteur sollicitera immédiatement un allongement de la durée de couverture exigée. L'obligation d'assurance deviendra facultative en cas de couverture totale existante de l'étendue et du montant de la responsabilité par une garantie fédérale, une garantie dans le cadre d'une couverture dite personnelle (Land de Berlin) ou d'une couverture d'état étrangère (US-Indemnity ou garantie correspondante), justifiée par l'emprunteur.

**Étiquettes identificatoires** : les étiquettes identificatoires du prêteur doivent être laissées sur les objets.

**Bordereau de référence** : Lors de l'enlèvement des objets prêtés, un bordereau d'accompagnement sera remis au responsable de l'enlèvement, dont l'exactitude et l'exhaustivité seront vérifiées à chaque transfert et qui sera signé par le prêteur et l'emprunteur au transport aller et au transport retour. Une information aura à nous être immédiatement communiquée en cas de différence. Chaque bordereau signé sera à retourner à la fin du prêt.

**Accès** : Les employés du DHM auront accès aux objets prêtés dans les locaux d'exposition et éventuellement dans leur dépôt ou dépôt de stockage provisoire.

**Installation de l'exposition** : Tous travaux, en particulier des travaux de peinture, devront avoir été terminés dans les locaux d'exposition à la date d'arrivée des objets empruntés. Les peintures devront être sèches dans toute la zone d'exposition. Il sera interdit de travailler ou de procéder à des montages au-dessus des objets exposés pendant l'installation de l'exposition.

Toutes les vitrines seront en verre de sécurité feuilleté (épaisseur : 8 mm) et équipées de serrures à cylindre. La serrure à cylindre devra satisfaire à la classe de résistance 3 (P2BZ, 6 goupilles) pour un objet prêté d'une valeur d'assurance de plus de 200.000,00 €. Les cas où une alarme est exigée seront signalés. L'intérieur des vitrines sera exempt de toute source d'évaporation telle qu'adhésif, bois vert, panneaux de fibres, couches de peintures sur des supports ou socles non entièrement secs. Sont exigés des textiles au pH neutre ou des papiers et cartons non acides, le marbre, le plexiglas ou des supports en verre.

Les prescriptions de montage à respecter sont spécifiées en annexe. Tout déplacement d'objet après installation de l'exposition est à éviter.

#### **Climatisation et éclairage :**

Pour éviter que les objets prêtés subissent des altérations, des conditions climatiques constantes devront être assurées pendant le transport, le stockage et l'exposition. La permanence des valeurs de climatisation et d'éclairage devra toujours pouvoir être justifiée, y compris dans le cas d'un bâtiment nouvellement construit, ajouté ou transformé.

Les valeurs spécifiques de climatisation et d'intensité d'éclairage figurent dans les données des groupes d'objets. Un rayonnement solaire direct est à exclure, ainsi qu'un chauffage local des objets par des sources lumineuses dans les vitrines. L'éclairage doit être limité aux heures d'ouverture et d'entretien des locaux.

#### **Photos et enregistrements vidéo :**

L'autorisation expresse du prêteur sera exigée pour la prise de photos noir et blanc ou couleur, ou pour toute autre reproduction ou copie des œuvres (notamment à des fins de présentation ou de publicité), ou celles-ci devront provenir des archives visuelles du prêteur.

Les enregistrements vidéo sont autorisés exclusivement à des fins d'information (reportages télévisés, informations sur l'exposition), le prêteur devra en être informé. On veillera strictement à ce que les prises de vue ne génèrent pas de chaleur impactant les œuvres d'art ou élevant la température ambiante : distance minimale de la source lumineuse : 3,5 m ; durée maximale d'éclairage entre 5 et 10 minutes. Sont exclus de cette disposition tous les objets

en papier ou textile qui ne devront être éclairés qu'une minute au maximum. La caméra doit être réglée dans des conditions d'éclairage muséal normales.

Une autorisation spécifique du prêteur sera exigée pour tout enregistrement d'objet prêté destiné à un film.

La demande correspondante sera adressée aux archives visuelles du prêteur.

Aucun droit photographique ou cinématographique ne sera concédé aux visiteurs de l'exposition.

L'emprunteur a l'obligation de respecter des droits d'auteur éventuels.

#### **Archives visuelles :**

Les archives visuelles et leur importante collection de dons de photographes et d'agences de presse pourront être exploitées à des fins de recherche scientifique sur demande préalable écrite ou téléphonique. Des images des objets de collection pourront être obtenues auprès du service photographique des archives.

Veuillez tenir compte du délai maximal d'exposition de trois mois pour les objets en papier et adressez-vous en temps opportun à nos archives visuelles : [fotoservice@dhm.de](mailto:fotoservice@dhm.de) pour l'obtention des documents.

#### **Registraire :**

Pour toute question relative à une demande de prêt, veuillez vous adresser à notre Registraire :

Karen Klein, tél. : +49 (0)30/20304-861 ou : [Klein@dhm.de](mailto:Klein@dhm.de).

**Suivi conservatoire :** Le DHM présuppose que l'exposition bénéficiera d'un suivi régulier pendant sa durée.

#### **Tableaux :**

Humidité relative : 50 %, +/- 5 %, constante

Température : 18-22 °C, constante

Intensité de l'éclairage : max. 250 Lux

Accrochage : Nous présupposons généralement un accrochage mural. Si aucun système d'accrochage du prêteur n'est présenté sur le cadre, veuillez vous servir des trous préexistants sur celui-ci pour le montage de votre propre système d'accrochage. Si seul un accrochage par fil est possible, ceci devra être signifié et discuté antérieurement au prêt.

Les vitrages, encadrements et la protection arrière ne devront pas être retirés.

L'œuvre devra autant que possible être transportée verticalement avec des gants, tout particulièrement en cas de cadre doré ou argenté. Des gants en cuir sont conseillés en cas de tableau lourd.

#### **Bois :**

Humidité relative : 50 %, +/- 5 %, constante

Température : 18-22 °C, constante

Intensité de l'éclairage : max. 250 Lux

Les objets ne seront généralement exposés que dans des vitrines exemptes de poussière et de polluants. Des conditions climatiques constantes devront être assurées pendant le transport, le stockage et l'exposition. Les mêmes conditions que pour les tableaux s'appliquent aux objets en bois polychrome.

#### **Textiles :**

Humidité relative : 50 %, +/- 5 %, constante

Température : 18-22 °C, constante

Intensité de l'éclairage : 50 Lux. Lumière artificielle exclusivement.

La durée d'exposition est généralement de 3 mois en fonction de l'état de l'objet.

Les objets ne seront généralement exposés que dans des vitrines exemptes de poussière et de polluants. Les instructions de montage seront respectées en détail.

Les objets présentés sur des bustes, des figurines ou des éléments d'exposition similaires ne seront soumis à aucune contrainte générée par des corps trop grands, des armatures ou d'autres éléments de présentation.

En aucun cas il ne conviendra de percer ou de coudre des objets avec des clous, des aiguilles, des cordons en plastique ou des fils, etc. Une intervention sous n'importe quelle forme, telle que la fixation de lacets ou d'autres accessoires de montage ne pourra être effectuée que sur accord préalable. Les objets ne devront jamais être mis en contact avec des substances adhésives, des colles ou des rubans adhésifs.

En cas de présentation à l'horizontale, un support en film polyester ("Melinex", "Hostaphan" ou similaire), tissu coton, carton non acide ou papier de soie sera exigé.

Tous les travaux d'installation et de montage devront être exécutés et surveillés par des restaurateurs.

Comme matériau d'emballage en contact direct avec l'objet, on utilisera du papier de soie non acide, un tissé de polyéthylène, du Tyvek ou du papier pergamin le cas échéant.

Les instructions distinctes du service de restauration des textiles devront être strictement observées en cas d'objets antérieurement traités avec des **biocides**.

### Métaux :

Humidité relative : 50 %, +/- 5 %, constante  
(cas exceptionnels : en dessous de 45 %)  
Température : 18-22 °C, constante  
Intensité de l'éclairage : 50 Lux pour les parties textiles et les composants organiques

Les objets ne seront généralement exposés que dans des vitrines exemptes de poussière et de polluants. Les présentoirs, accessoires de montage, socles, estrades, etc., ne pourront être réalisés que sur accord du restaurateur du prêteur. Les armes seront individuellement protégées par une alarme en plus d'une serrure à cylindre. Les instructions de montage seront respectées en détail. Les objets en argent ou argentés seront exposés dans des vitrines pourvues d'absorbants de polluants.

Les métaux ne devront pas être mis en contact direct avec d'autres métaux, tels des présentoirs ou accessoires de montage ainsi qu'avec des matériaux organiques de support. Des supports ou des enveloppes, notamment en polyester comme le "Melinex" ou des gaines rétractables seront en l'occurrence exigés. Ne manipuler les pièces métalliques qu'avec des gants propres.

### Objets artisanaux :

<b>Porcelaine, céramique</b>	Humidité relative : 50 %, +/- 5 %, constante Température : 18-22 °C, constante Intensité de l'éclairage : max. 1000 Lux	- pour éviter fissures et cassures sur des anses, poignées, etc., ne saisir les récipients que par leurs corps
<b>Verre, émail</b>	Humidité relative : 50 %, +/- 5 %, constante Température : 18-22 °C, constante Intensité de l'éclairage : max. 1000 Lux	- pour éviter fissures et cassures sur des anses, poignées, etc., ne saisir les récipients que par leurs corps - verre corrodé : humidité relative inférieure à 40 %
<b>Pierre</b>	Humidité relative : 50 %, +/- 5 %, constante Température : 18-22 °C, constante Intensité de l'éclairage : variable	
<b>Plâtre</b>	Humidité relative : 50 %, +/- 5 %, constante Température : 18-22 °C, constante Intensité de l'éclairage : 250 Lux si plâtre polychrome, sinon variable	
<b>Préparations sèches et humides</b>	Humidité relative : 50 %, +/- 5 %, constante Température : 18-22 °C, constante Intensité de l'éclairage : 250 Lux	
<b>Cosmétiques et produits alimentaires</b>	Humidité relative : 50 %, constante Température : 18-22 °C, constante Intensité de l'éclairage : 250 Lux	



<b>Cire</b>	Humidité relative : 50 %, +/- 5 %, constante Température : 18-22 °C, constante Intensité de l'éclairage : max. 100 Lux	<ul style="list-style-type: none"><li>- pas de chauffage dans la vitrine</li><li>- conditions climatiques impérativement constantes impératives lors du transport et de l'exposition</li></ul>
<b>Matière synthétique</b>		
Caséine	Humidité relative : 50 %, +/- 5 %, constante Température : 18-22 °C, constante Intensité de l'éclairage : max. 250 Lux	<ul style="list-style-type: none"><li>- manipuler avec précaution, risques de cassure</li><li>- gants en latex, nitrile ou vinyle</li><li>- contact direct exclusivement avec papier de soie, Tyvek, papier pergamin ou sachets en PE</li></ul>
Résines thermodurcissables ( <i>aminoplastes, résine phénolique, bakélite, résine mélamine, urée formaldéhyde</i> )	Humidité relative : 50 %, +/- 5 %, constante Température : 18-22 °C, constante Intensité de l'éclairage : max. 250 Lux	<ul style="list-style-type: none"><li>- manipuler avec précaution, risques de cassure</li><li>- gants en latex, nitrile ou vinyle</li><li>- contact direct exclusivement avec papier de soie, Tyvek, papier pergamin ou sachets en PE</li></ul>
Matières thermoplastiques et mousses ( <i>CN, CA, PE, PA, PC, PMMA, ABS, PVC, etc.</i> )	Humidité relative : 50 %, +/- 5 %, constante Température : 18-22 °C, constante Intensité de l'éclairage : max. 50 Lux	<ul style="list-style-type: none"><li>- manipuler avec précaution</li><li>- pas de gants en coton, gants exclusivement en latex, nitrile ou vinyle</li><li>- contact direct <b>exclusivement</b> avec papier de soie</li><li>- <b>PMMA</b>= aucune contrainte mécanique, aucun contact avec des matériaux contenant des plastifiants (tels que papier bulle)</li><li>- <b>CN, CA et PVC souple</b>= exigent une circulation d'air dans la vitrine ; objets très dégradés en vitrines individuelles</li><li>- <b>CN</b>= les composants acides abîment aussi d'autres matières dans l'environnement tels que métaux ; aucune matière ou objet acide dans la vitrine</li><li>- <b>PVC</b>= aucun contact avec des matériaux absorbants, de préférence présentation sur verre, ventilation aussi satisfaisant que possible ; pas de support en carton; migration de couleurs possible vers les surfaces de contact</li><li>- <b>mousse PU souple</b> = une contrainte mécanique est susceptible d'entraîner déformations et points de pression</li></ul>



<b>Caoutchouc/ élastomère</b>	Humidité relative : 50 %, +/- 5 %, constante Température : 18-22 °C, constante Intensité de l'éclairage : max. 50 Lux	<ul style="list-style-type: none"><li>- manipuler avec précaution</li><li>- pas de gants en coton, gants exclusivement en latex, nitrile ou vinyle</li><li>- contact direct <b>exclusivement</b> avec papier de soie</li><li>- présentation sur supports non adhérents (feuille siliconée/verre).</li><li>- montages conservant la forme et évitant les contraintes mécaniques exclusivement</li><li>- si possible, recouvrir l'objet d'un film en Melinex</li></ul>
<b>Matériaux organiques</b> (ivoire, os, ambre, écaille de tortue, nacre, cuir)	Humidité relative : 50 %, +/- 5 %, constante Température : 18-22 °C, constante Intensité de l'éclairage : max. 250 Lux	

Les objets ne seront généralement exposés que dans des vitrines exemptes de poussière et de polluants. Des appareils techniques ou des maquettes ne devront pas être mis en œuvre. Ne saisir les objets qu'avec des gants propres et respecter les instructions de montage en détail. une couche de séparation, en polyester p. ex., doit être mise en place entre l'objet et la vitrine ou le présentoir. Tout démontage est interdit.

#### **Papier en général :**

Les affiches et les dessins ne sont prêtés qu'encadrés et ne pourront être retirés de leur cadre que par le prêteur.  
**Pour tous les objets en papier, la durée maximale d'exposition est fixée à 3 mois.**

#### **Feuilles, documents graphiques et affiches :**

Humidité relative : 50 %, +/- 5 %, constante  
Température : 18-22 °C, constante  
Intensité de l'éclairage : max. 50 Lux

Une exposition sans cadre est possible dans des cas exceptionnels. Les objets correspondants seront alors exclusivement présentés sous vitrine. Les objets particulièrement fragiles devront être protégés de la lumière et de la poussière par un film en Melinex. Tous les objets devront être montés sur carton musée non acide, de manière à ne pas entrer en contact avec des supports inappropriés. Les cartons et papiers à contre-collage en couleur sont inadaptés pour un contact direct entre l'objet et leur surface colorée, puisque sans aucune garantie de "qualité musée" déclarée par le fabricant pour ces supports. Le recours à des passepartout de couleur pour l'exposition devrait être limité en raison de la moindre qualité du carton, ceci afin d'éviter tout risque pour les objets. Les objets en papier ne doivent pas être exposés avec des chevauchements, des bordures plus claires pouvant se former sous l'effet de la lumière.

Les brochures, documents, etc., doivent être exposés protégés sous vitrine, un montage adapté est à effectuer par un restaurateur / une restauratrice.

Les affiches et les dessins étant généralement, et les documents en partie prêtés encadrés, les règles suivantes sont à observer :

- des modèles spéciaux (dimensions et matériaux) de cadres seront à la charge de l'emprunteur.
- les cadres standard ne seront à la charge de l'emprunteur qu'en cas de nombre insuffisant de cadres en stock, autrement dit en cas de commande complémentaire spécifique.



- en cas d'impossibilité de faire exécuter l'encadrement par un employé du DHM, résultant de l'activité d'exposition propre du DHM, le coût d'une main-d'œuvre de remplacement sera supporté par l'emprunteur. Tous les cadres payés par l'emprunteur resteront propriété de celui-ci, sauf renonciation écrite adressée au DHM. Il ne sera pas procédé à un paiement compensatoire en cas de maintien des cadres dans les locaux du DHM. Le stockage de cadres extérieurs ne devra pas dépasser 8 semaines.
- Des caisses à tableaux sont prévues pour le transport d'objets encadrés. En cas d'impossibilité de fourniture de ces caisses par le DHM, celles-ci devront être empruntées auprès de l'entreprise de transport. Les frais correspondants, ainsi que ceux du transport de cadres vides, seront supportés par l'emprunteur. Le verre est à protéger par du ruban adhésif.

### **Livres :**

Humidité relative : 50-55 %, constante  
Température : 18-22 °C, constante  
Intensité de l'éclairage : max. 50 Lux

### **Pour tous les objets livresques : livres, brochures, cahiers, albums, etc., la durée d'exposition maximale est fixée à 3 mois.**

Les objets livresques doivent en règle générale être exposés à plat sous des vitrines.

Une inclinaison maximale de 15 ° est possible sur accord.

Des pièces minces pourront être exposées encadrées sur demande.

Chaque objet livresque sera généralement monté par le prêteur sur un support en carton musée non acide et remis à l'emprunteur pour exposition. Ce support ne devra pas être retiré.

Tous les objets livresques devront être montés sur carton musée non acide, de manière à ne pas entrer en contact avec des supports inappropriés.

Si une exposition en état d'ouverture est envisagée par l'emprunteur, il conviendra d'informer le DHM en temps opportun des pages dont l'exposition est souhaitée pour préparation.

En cas de présentation en état fermé, un support de livre en carton musée sera fourni. Tenez également compte de la règle de durée maximale d'exposition de 3 mois pour les pages présentées.

Un montage conforme sera réalisé sur place par un restaurateur de livre.

## Instructions et conseils pour la manipulation d'objets traités par biocides

Vous avez demandé à emprunter des objets textiles de la collection du Musée, lesquels ont été traités avec différents biocides il y a longtemps, et ont été contaminés de ce fait. Ces biocides se sont depuis partiellement liés à des poussières de contact, ou ils se présentent sous une forme volatile. Pour éviter de probables dommages pour la santé des employés travaillant au contact des objets concernés et des interactions possibles avec d'autres pièces de musée, il est instamment conseillé de respecter les précautions et procédures suivantes :

En cas de déballage et d'emballage des objets prêtés et d'installation et de démontage par vos propres soins, sans recourir à un convoyeur, il vous faudra limiter autant que possible les temps de contact avec les objets contaminés. Tous les employés ou les visiteurs demeurant longtemps à proximité devront être informés d'un risque sanitaire possible lié à un séjour dans un rayon proche, et dotés d'un équipement de protection le cas échéant.

Des vêtements de protection adaptés devraient être portés, soit au moins une blouse à manches longues ou une combinaison de travail, des gants de protection contre les produits chimiques en nitrile de catégorie III et un masque filtrant combiné spécial, p. ex. de type RD40, avec un filtre à particules de type P3 pour retenir les poussières de classe de particules 3 et un filtre à gaz A1 pour le filtrage d'émanations dangereuses telles que lindane, DDT, naphtaline.

Pour cause de contamination croisée possible d'objets traités par des biocides et de matériaux organiques antérieurement non contaminés, indifféremment présents dans les pièces exposées ou l'architecture de l'exposition, la présentation d'ensemble dans une seule vitrine doit être préalablement discutée avec tous les prêteurs ou propriétaires, ou évitée par principe de précaution.

Ces objets doivent également être emballés séparément, et dans tous les cas à part des objets non contaminés, par conséquent réemballés après la clôture de l'exposition pour transport retour dans les emballages correspondants fournis.

Veillez à ce que les matériaux d'emballage soient rangés séparément.

Berlin, le 7. juin 2022